



USINE DE

Le livre, le papier et la communication

filpac cgt

SOTTEVILLE

Point sur les affaires en cours.

Visite de La CARSAT et de l'Inspection du travail :

Depuis plusieurs années, « nous sommes dans le dur » comme le dit si bien Roger Rouppert à La CARSAT et à l'inspection du travail. Effectivement, nous sommes complètement d'accord avec la direction (pour une fois).

Depuis plusieurs années, les questions posées en CE et CSE restent sans réponses ou-bien traitées avec dédain.

Depuis plusieurs années, la direction ne respecte pas la loi et nos accords si-bien que nous sommes obligé de saisir la justice.

Depuis plusieurs années, la santé et sécurité des salariés est traité avec indifférence, sans compter que l'on propose çà et là des postes aménagés lors d'accident du travail pour éviter de le déclarer au groupe et l'on n'hésite pas à montrer du doigt un salarié victime d'un accident de travail en placardant son nom dans le hall d'entrée !

Où va-t-on ?

Bien plus grave, depuis l'accident de Stéphane Péreira, le 2 Janvier 2020, rien de concret n'a été mis en place pour éviter que cela se reproduise, d'où la visite des instances officielles sur notre site pour rappeler à l'ordre la direction KIMBERLY-CLARK.

A l'issue de cette visite, nous avons fait le point en salle de réunion, et comme à son habitude, la direction brode en expliquant que beaucoup de chose sont en cours. Néanmoins, quand il est demandé à la direction de fournir des documents aux représentants officiels du travail, encore de la broderie...

Pour conclure, nous ne commenterons pas les calomnies de la direction à notre rencontre...

Point sur le paiement des indemnités journalières de la CPAM :

Depuis plusieurs années la direction vous ponctionne une partie de vos indemnités journalières.

Explication : Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail, la CPAM lui verse des indemnités journalières qu'elle calcule sur les trois derniers mois de travail du salarié. De ce fait, comme nous avons régulièrement des primes, le versement des indemnités journalières est supérieur

au montant que vous auriez dû toucher. La direction estime que cela n'est pas normal et immoral, elle se permet donc de récupérer cette différence immorale pour maintenir le salaire net. Pour autant, la loi précise bien que la totalité des indemnités journalières appartiennent au salarié. **Voir texte ci-dessous.**

En tout état de cause, l'employeur ne peut prétendre à la subrogation pour un montant supérieur aux sommes qu'il a effectivement versées au salarié. Ainsi, si les indemnités journalières de la Sécurité sociale ont été calculées sur un salaire majoré comprenant par exemple une prime, une gratification ou tout autre avantage soumis à cotisations, l'employeur est subrogé dans les droits du salarié dans la limite des sommes qui lui a effectivement versées au titre de la rémunération servie pendant son absence. Dès lors qu'après avoir relevé que le montant des indemnités journalières que l'employeur a perçues directement de la Sécurité sociale était plus important que la rémunération versée par l'employeur au salarié pendant ses arrêts de travail.

Cette affaire sera donc traitée au tribunal.

Point sur la prime de vêtement de travail :

Depuis plusieurs années la direction se permet de proratiser la prime de vêtement de travail alors que c'est un forfait. Voir extrait d'accord du 12 juillet 2001 ci-dessous.

Une indemnité d'un montant forfaitaire de 12,20 € brut par mois sera versée au personnel non cadre dont la fonction implique le port de vêtement de travail.

Cette affaire sera donc traitée au tribunal.

Point sur la mise en place du logiciel ADP :

Depuis la mise d'ADP, les dysfonctionnements et incidents de paye sont nombreux et insupportables pour les salariés. Kimberly-Clark a fait le choix d'investir 4,5 millions de dollars pour le projet « HR TRANSFORMATION » et nous attendons donc que ce projet apporte un confort et non des charges de travail supplémentaires (bon de sortie ou autre). **Le service paie et RH doit continuer à gérer les éléments de paye et de congé comme par le passé.** Pour conclure nous souhaitons avoir les mêmes services qu'avec PRONET.

Mais le pire reste à venir :

Au plus tard, en fin d'année, le service paye de notre site n'existera plus. Nous avons déjà constaté qu'avec le nouveau système ADP rien n'est simple et le moindre gravier engendre des problèmes importants. Aujourd'hui, nous allons voir Nathalie ou Corinne pour régler nos petits soucis, demain ce sera fini, la seule personne qui pourra nous aider sera basée à villey-Saint-Etienne, de plus elle ne sera pas joignable par téléphone et tout devra être traité sous forme de ticket informatique. Nous ne pouvons accepter cette situation et allons devoir nous battre pour **maintenir des emplois** au service paye sur le site de Sotteville-Lès-Rouen.

Nous sommes payés pour faire du papier et des boîtes de mouchoirs et non de l'administratif, en conclusion, nous demandons aux salariés d'intervenir dans ADP uniquement pour la pause des congés payés et rien d'autre !!!

Point sur la mise en place de la prime MACRON :

Nous avons demandé à la direction l'ouverture d'une négociation concernant cette prime. Une première date de rencontre a été fixée au 29 Septembre 2021, avec versement pour 2021. Cette négociation devra être basée sur les mêmes modalités de la précédente prime.

Signature de documents divers :

Pour rappel, lorsque la direction vous demande de signer un document de présence à une formation ou autre, rien ne vous oblige d'apposer votre signature. La loi est claire sur ce sujet, votre signature vous appartient. Le fait de signer un document vous engage à le respecter et pourrait avoir des répercussions graves vous concernant en cas de problèmes...

Pour toutes ces raisons une assemblée générale est prévue (*information syndicale*) en Septembre pour vous expliquer en profondeur les raisons de nos désaccords avec la direction et des décisions à prendre.

- Le 2 Septembre équipe **D** de 13h10 à 14h10.
- Le 3 Septembre équipe **A** de 13h10 à 14h10.
- Le 6 Septembre équipe **C** de 13h10 à 14h10.
- Le 8 Septembre équipe **E** de 13h10 à 14h10.
- Le 9 Septembre équipe **B** de 13h10 à 14h10.
- Les salariés en journée pourront venir aux dates de leur choix.

Pour rappel ces heures sont payées par la direction.

Aujourd'hui nous attendons un message fort de la direction pour renouer le dialogue avec nous qui est rompu depuis bien trop longtemps. Nous avons été élus par les salariés pour les représenter et non pour être en guerre permanente avec une direction qui cherche par tous les moyens à détruire vos avantages et acquis et par la même occasion votre syndicat.

Pour un meilleur rapport de force syndiquez-vous !